

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 21 avril 2008 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Yvan Larouche, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

3821-210408 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance. Il est à noter que la présentation de l'ordre du jour est modifiée afin de commencer par la présentation et l'adoption des états financiers avant la période de questions # 1 et que ladite période de questions demeurera ouverte tout au long de la présentation des états financiers.

3822-210408 **ÉTATS FINANCIERS**

Monsieur le maire Henri Cloutier accompagné de Monsieur Roch Lemieux, directeur général et trésorier font la présentation des états financiers au 31 décembre 2007. Suite à cette présentation, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les états financiers de la Ville de Beaupré vérifiés par la firme « Samson Bélair Deloitte & Touche », tels que présentés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Aucun

3823-210408 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2008.

3824-210408 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 800509 à 800576	164 926,58 \$
Numéros 800577 à 800625	100 038,13 \$

3825-210208 **ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

. Demande de gratuité salle du Centre communautaire le 6 juin 2008

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré Les Ressources Familiales pour la tenue de leur assemblée générale annuelle le 6 juin 2008.

3826-210208 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1088**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 1088 intitulé « Règlement numéro 1088 modifiant le règlement numéro 964 intitulé « *Plan d'urbanisme de la Ville de Beaupré* » pour modifier la limite de l'aire d'aménagement particulier numéro 3 de la planche 1 de 2 du plan 6 de l'annexe 6. »

3827-210408 **ADOPTION DU SECOND PROJET RÈGLEMENT NO 1089-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement no 1089-1 intitulé « *Règlement numéro 1089 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 et le Règlement numéro 1033-1 modifiant le règlement de zonage pour :*

- *agrandir la zone 63-H à même la zone 36-H;*
- *modifier les usages et les normes de lotissement et d'implantation pour la zone 63-H. »*

**ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR SERVICES
PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

Reporté

3828-210408 **CANARDS ILLIMITÉS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à Canards Illimités Canada, au coût de 35,00 \$.

3829-210408 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – RUE DE L'ÉRABLIÈRE**

ATTENDU que Mme Josée Tremblay et M. Christian Morel ont déposé les plans pour une demande de permis pour l'agrandissement de leur maison;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet d'agrandissement est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à

l'analyse des plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 999 et qu'ils sont d'avis que l'agrandissement projeté est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'il s'inscrit dans la continuité du bâtiment actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet d'agrandissement, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3830-210408 **PROJET DE DÉVELOPPEMENT LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ – PHASE 3**

ATTENDU que M. Jocelyn Boivin a déposé un plan projet de lotissement de la phase 3 du développement résidentiel "La Seigneurie de Beaupré";

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse du plan déposé suivant les dispositions du Règlement de zonage numéro 967, du projet de Règlement numéro 1089 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 et le Règlement numéro 1033-1 et du Règlement de lotissement numéro 968;

ATTENDU que lors de la rencontre tenue le 7 avril 2008 à laquelle assistaient les membres du conseil municipal, 2 membres résidents du C.C.U., MM. Jocelyn Boivin et André Morin, il a été convenu d'appliquer la règle d'assouplissement prévue à l'article 3.3 du Règlement de lotissement numéro 968;

ATTENDU que la décision d'accepter le projet repose sur la superficie raisonnable des terrains concernés, la configuration du développement et les coûts nets pour la réalisation du projet;

QUE le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre M. Benoît Émond, minute 29677 en date du 17 mars 2008 fait partie intégrante de la présente recommandation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement de la phase 3 du développement résidentiel La Seigneurie de Beaupré, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3831-210408 **PROJET DE DÉVELOPPEMENT LOTS 15-P ET 16-P**

ATTENDU que M. Marc Poulin a déposé une description technique des rues projetées du lot 15-P dans le but de procéder au cadastre pour la réalisation d'une première phase de développement du projet de lotissement situé derrière la rue des Outardes;

ATTENDU que le 9 octobre 2007, les membres de ce comité ont recommandé au conseil municipal l'approbation du plan projet de lotissement pour l'ensemble des lots 15-P et 16-P, recommandation entérinée par le conseil municipal;

ATTENDU qu'une section du lot 16-P a subi des dommages suite à la récupération de sable par Habitations Boivin sur les terres de M. Michel Gendreau et ce, pour la réalisation du projet Faubourg de la Crête;

ATTENDU que cette situation met en péril l'acquisition du lot 16-P par Mme Lyne Larouche et M. Claude Martin et par conséquent met en péril la réalisation du projet d'ensemble tel qu'il a été accepté par le conseil municipal;

ATTENDU que M. Poulin désire réaliser sur sa propriété une première phase de construction sans tenir compte de ce qu'il adviendra du terrain voisin;

ATTENDU qu'un des objectifs de ce comité et du conseil municipal est de favoriser des développements harmonieux comprenant des rues sinueuses pour éviter de répéter l'exemple de la rue des Outardes;

ATTENDU que c'est la principale raison qu'il a été demandé à M. Poulin et au couple Larouche/Martin de s'associer pour présenter à la Ville un projet d'ensemble conforme aux exigences de la municipalité;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la réalisation de cette première phase sans connaître le résultat du litige entre Habitations Boivin et le couple Larouche/Martin pourrait obliger la Ville à vivre une situation qui pourrait perdurer, soit une rue linéaire similaire à la rue des Outardes, donc contraires à l'objectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de refuser cette demande et de maintenir la décision de réaliser le projet dans son ensemble, soit un projet de lotissement qui comprend à la fois le lot 15-P et le lot 16-P pour s'assurer d'un développement harmonieux répondant à l'objectif de la municipalité, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3832-210408 **MANDAT À BPR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de mandater la firme « BPR » afin de préparer les plans et devis ainsi que les relevés d'arpentage pour le remplacement et le surdimensionnement d'une conduite pluviale sur la route 138 dans le cadre du plan directeur du secteur Bélanger.

3833-210408 **HONORAIRES DES VÉRIFICATEURS**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de nommer la firme « Samson Bélair/Deloitte & Touche » à titre de vérificateurs pour les exercices financiers 2007-2008 et 2009 et d'autoriser le versement des honoraires pour lesdits exercices financiers comme suit :

2007	12 000 \$ + taxes
2008	12 500 \$ + taxes
2009	13 000 \$ + taxes

En ce qui concerne l'année 2007, un montant ponctuel jusqu'à concurrence de 4 500,00 \$ sera accordé considérant la complexité des changements de 2007 pour le travail excédentaire provenant de l'implantation des nouvelles normes. M. Lemieux fera les vérifications nécessaires auprès de la Ville de Boischatel et de la Régie des eaux de Boischatel, l'Ange Gardien et Château Richer.

3834-210408 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL POUR LE DÉGLACAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités

intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

ATTENDU que la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré confie à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville;

QUE la Ville confie ce mandat à l'Union des municipalités du Québec, pour les cinq (5) prochaines années, du 1er mai 2008 au 30 avril 2013;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Ville reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

3835-210408 **PROLONGATION DES SERVICES BOUL. DU BEAU-PRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser la fourniture de la main d'œuvre et de la machinerie disponible pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout le long de l'emprise du boul. du Beau-Pré jusqu'à concurrence d'un montant approximatif de 6 000,00 \$.

3836-210408 **LAVAGE ET BALAYAGE DES RUES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'octroyer le contrat à « Pavage Rolland Fortier » au montant de 16 775.00 \$ plus les taxes applicables.

3838-210408 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement de nommer M. Serge Simard afin de remplacer Mme Claudine Paré au conseil

d'administration de l'Office municipal d'habitation.

3839-210408 **RÉMUNÉRATION MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 250,00\$ à chacun des membres ayant siégé sur le comité de sélection lors de l'appel d'offres concernant les services professionnels en évaluation.

3840-210408 **APPEL D'OFFRES RUE DE LA CRÊTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à préparer un devis pour l'appel d'offres pour la fourniture de lampes de rues dans le cadre du projet « Développement de la Crête Phase II »;
- b) d'inviter les soumissionnaires suivants :
 - Lumen
 - Guillevin International
 - Wolseley

3841-210408 **EMBAUCHE ÉTUDIANT(E) EN URBANISME**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser l'embauche d'un (e) étudiant(e) en urbanisme pour la période du 20 mai au 22 août 2008 au coût maximum de 13,00\$/heure.

3842-210408 **PAVAGE SEIGNEURIE PHASE II**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser la compagnie « Pavage Rolland Fortier Inc. » à réaliser les travaux de pavage des rues de la Falaise et du Ravin au coût de 48 450,00 \$ plus les taxes applicables, suivant la soumission reçue en octobre 2007.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Serge Labonté qu'il y aura adoption à une séance ultérieure d'un Règlement modifiant le règlement numéro 1084 afin d'ajouter une tarification pour la collecte des matières résiduelles pour les industries, commerces et institutions (ICI).

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

3843-210408 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que

cette séance soit levée à 21 h 18.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe